



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 7 janvier 2008, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Carine Lachapelle, et MM les conseillers, Normand Gravel, Denis Lacasse et Yves Sigouin sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

MM les conseillers Normand Girouard et André Tremblay sont absents.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

Mme Pauline Legault, trésorier, est également présente jusqu'à 20h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30. Mme Bélanger adresse ses vœux de Bonne Année 2008 à l'assistance.

001/07-01-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle, appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2007
3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2007 (19h30)
4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2007 (20h00)

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2007
2. Taux d'intérêt et pénalité pour comptes impayés

C Gestion administrative

1. Nomination d'un maire suppléant
2. Approbation de travaux réalisés par Bell Canada
3. Embauche de chauffeurs-opérateurs-journaliers
4. Équipements supra-locaux
5. Travaux d'aménagement des bureaux municipaux
6. Travaux de réfection de planchers à l'Hôtel de Ville

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres no. 2007-08 relatif à la réfection de ponts sur le territoire de Rivière-Rouge : Octroi de contrat

E Avis de motion

F Adoption des règlements



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

1. Adoption du règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008
2. Adoption du règlement numéro 129 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2008

G Sécurité publique

1. Entente pour le service de fourrière 2008
2. Colloque sur la sécurité civile 2008

H Transport routier

I Hygiène du milieu

1. Retrait de l'article 6.3 de l'entente intermunicipale créant la RIRR
2. Autorisation à la Ville de Rivière-Rouge pour représenter les municipalités membres de la RIRR à être constituée, dans le cadre du transfert des terrains, des équipements et du centre de tri
3. Nomination de deux représentants dans le projet de Gestion des matières résiduelles

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Élaboration d'un dossier de candidature « Village Relais » : Mandat à la Fondation Rues principales

K Loisirs et culture

1. Gala DJ Reconnaissance jeunesse
2. Appui à la candidature des Laurentides aux Jeux du Canada, été 2013
3. Demande du Corps de cadets 2000 Hautes-Laurentides
4. Plaisirs d'hiver 2008
5. Aide financière pour l'aménagement de l'anneau de glace à la Gare
6. Guide touristique des Hautes-Laurentides
7. Appui au Fonds de l'athlète des Laurentides

L Divers

1. Demande au MDEIE pour être reconnu « Zone touristique »

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

002/07-01-08

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2007 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

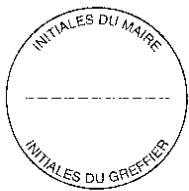
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2007 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

003/07-01-08

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2007 (19H30)

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2007 à 19h30 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2007 à 19h30 soit adopté
tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

004/07-01-08

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2007 (20H00)

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2007 à 20h00 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2007 à 20h00 soit adopté
tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

La seule question adressée aux membres du Conseil porte sur le sujet suivant :

- Contrôle exercé par un membre du Conseil de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour l'enfouissement des déchets sur le territoire de Rivière-Rouge, favorisant les municipalités faisant partie de la MRC des Laurentides.

GESTION FINANCIÈRE

005/07-01-08

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2007

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

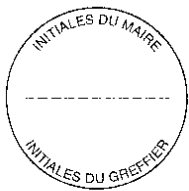
Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de décembre 2007 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 516125 à 516525) :	171 809,45 \$
Remises fédérales et provinciales :	77 333,27 \$
Comptes courants (ch. # 71942 à 72129) :	273 303,92 \$
Total :	522 446,64 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

006/07-01-08

TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ POUR COMPTES IMPAYÉS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que le taux d'intérêt sur les comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge soit fixé à sept pour cent (7%) et qu'une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année, soit ajoutée au montant des comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge, et ce, pour l'année 2008.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

007/07-01-08

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge, qui agiront pour la Ville et pour l'agglomération :

- | | |
|------------------------|--|
| - M. Normand Gravel, | du 1 ^{er} janvier au 29 février 2008 |
| - M. Denis Lacasse, | du 1 ^{er} mars au 30 avril 2008 |
| - M. Normand Girouard, | du 1 ^{er} mai au 30 juin 2008 |
| - M. André Tremblay, | du 1 ^{er} juillet au 31 août 2008 |
| - M. Yves Sigouin, | du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2008 |
| - M. Normand Gravel, | du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2008. |

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les signataires des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge en l'absence de la mairesse Mme Déborah Bélanger, pendant les périodes décrites ci-dessus.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 365/03-12-07.

ADOPTÉE

008/07-01-08

APPROBATION DE TRAVAUX RÉALISÉS PAR BELL CANADA

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation de travaux par Bell Canada sur la rue Élie devant débuter le 14 janvier 2008 et se terminer le 25 janvier 2008 (Titre et numéro de projet : NO GRAPHE : D01587).

De désigner le directeur des travaux publics, M. Michel Robidoux, en tant que signataire de la demande d'intervention municipale et du plan transmis par Bell Canada, et ce, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

009/07-01-08

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

EMBAUCHE DE CHAUFFEURS-OPÉRATEURS-JOURNALIERS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Yanick Piché à compter du 3 décembre 2007 et de M. Marc-André Leduc à compter du 27 décembre 2007, à titre de chauffeurs-opérateurs-journaliers temporaires, le tout selon les conditions établies dans la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

010/07-01-08

ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale pour l'équipement supra-local de Rivière-Rouge (Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge) est échue depuis le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT que plusieurs rencontres entre les municipalités liées à l'entente sur ledit équipement ont eu lieu afin d'en arriver à son renouvellement;

CONSIDÉRANT que suite à la demande de nommer un conciliateur/arbitre conformément à l'article 6 de ladite entente, la Municipalité de L'Ascension désire mettre fin à l'entente de par sa résolution 2007-12-425;

CONSIDÉRANT qu'une impasse peut être créée si une des parties refuse de désigner un conciliateur;

CONSIDÉRANT la contestation de certaines municipalités à l'encontre de l'article 6 qui prévoit que le conciliateur peut devenir arbitre;

CONSIDÉRANT que suite à la réorganisation, la Ville de Rivière-Rouge s'est substituée aux municipalités de L'Annonciation, Sainte-Véronique et Marchand;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De demander à la Commission municipale du Québec de nommer une personne agissant dans un premier temps comme conciliateur dans le cadre de l'entente relative aux équipements supra-locaux, soit l'entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, intervenue en 2002 entre la Municipalité de L'Annonciation et les municipalités de Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension, Marchand, Nominique et Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

011/07-01-08

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la compagnie « Services d'Entretien général & lavage S. Meilleur », de Nominique, à procéder à l'exécution de travaux d'aménagement pour les bureaux municipaux de l'Hôtel de Ville pour un montant total de 9 581,25 \$ plus les taxes et à l'exécution de travaux d'aménagement de bureaux municipaux du secteur Sainte-Véronique pour un montant total de 12 003,44 \$ plus les taxes, soit un grand total de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

travaux de 21 584,69 \$ plus les taxes, le tout tel que stipulé aux estimés de la compagnie datés des 10, 11 et 20 décembre 2007.

Que la présente dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

012/07-01-08

TRAVAUX DE RÉFECTION DE PLANCHERS À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la compagnie « Meubles Branchaud inc. » à procéder à l'exécution des travaux de réfection de planchers du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville pour un montant total de 21 517,50 \$ plus les taxes, le tout tel que stipulé à l'estimé de la compagnie daté du 6 décembre 2007.

Que la présente dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

013/07-01-08

APPEL D'OFFRES NO. 2007-08 RELATIF À LA RÉFECTION DE PONTS SUR LE TERRITOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres no. 2007-08 de la Ville sur invitation écrite auprès des entrepreneurs suivants : « Construction Jomiguy inc. » et « Progest Construction » pour la réparation de ponts sur le territoire de Rivière-Rouge, le résultat de l'ouverture des soumissions du 4 janvier 2008 à 14h05 est le suivant :

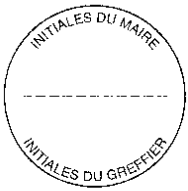
Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Montant total de la soumission (incluant les taxes)
Construction Jomiguy inc. Le 4 janvier 2008 à 11h00	66 962,72 \$
Progest Construction Le 3 janvier 2008	77 634,14 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT qu'une subvention maximale de 70 000,00 \$ a été accordée à la Ville par le Ministère des Transports du Québec pour les travaux précités, laquelle subvention devant être échelonnée sur trois (3) années budgétaires soit pour les exercices financiers 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la réparation de deux (2) ponts acier bois dont l'un est localisé sur la montée des Lacs-Noirs et l'autre est localisé sur le chemin du Moulin-Girard (chemin Tour-du-Lac vers Nomingue), au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur « Construction Jomiguy inc. », de St-Liguori, au montant total de 58 765,00\$ plus les taxes, le tout selon leur soumission datée du 4 janvier 2008.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer le contrat devant intervenir entre les parties, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente dépense soit prise à même la subvention maximale de 70 000,00 \$ « d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, amélioration des ponts municipaux » à recevoir par la Ville et confirmée par le Ministre des Transports à sa lettre du 3 octobre 2007.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

014/07-01-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 128 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

Mme Pauline Legault, trésorier, résume les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008 indiqués au règlement numéro 128.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008.

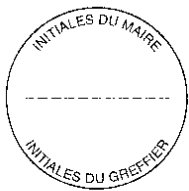
ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008 est reproduit au livre des règlements.

015/07-01-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 129 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

Mme Pauline Legault, trésorier, résume la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial pour l'exercice financier 2008 indiquée au règlement numéro 129.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 129 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2008 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 129 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2008.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 129 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2008 est reproduit au livre des règlements.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

016/07-01-08

ENTENTE POUR LE SERVICE DE FOURRIÈRE 2008

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De conclure une entente avec le Service Canin Ménard pour les services de fourrière ainsi que pour 2 patrouilles pour l'année 2008, conformément aux conditions établies dans leur offre de services reçue le 17 décembre 2007.

D'entériner la signature de ladite entente par le directeur des travaux publics, M. Michel Robidoux, pour et au nom de la Ville.

D'autoriser le paiement de la somme de 380,00 \$, plus les taxes applicables, payable annuellement pour pouvoir bénéficier du service de la fourrière du Centre Canin Ménard pour l'année 2008.

ADOPTÉE

017/07-01-08

COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2008

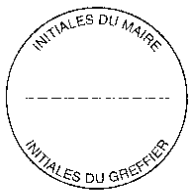
Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général, M. Alain Deslauriers, et l'adjointe administrative, Mme Réjeanne St-Denis, à participer au colloque sur la sécurité civile 2008 organisé par la Sécurité publique du Québec les 19 et 20 février 2008 à Saint-Hyacinthe et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Note : Mme Pauline Legault, trésorier, quitte la séance, il est 20h00.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

HYGIÈNE DU MILIEU

018/07-01-08

RETRAIT DE L'ARTICLE 6.3 DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CRÉANT LA RIRR

CONSIDÉRANT que le projet d'entente créant une régie intermunicipale au bénéfice des municipalités de Rivière-Rouge, Nominique, La Macaza, Lac-Saguay et L'Ascension en vue de l'acquisition du centre de tri prévoyait à l'article 6.3 qu'une majorité de 80% des propriétaires était nécessaire pour l'adoption de certaines décisions liées à l'immeuble;

CONSIDÉRANT que selon les lois en vigueur, une telle disposition est contraire à la loi puisque toutes les décisions doivent se prendre à la majorité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter que l'article 6.3 de l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale de recyclage de La Rouge (RIRR) soit enlevé.

ADOPTÉE

019/07-01-08

AUTORISATION À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR REPRÉSENTER LES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RIRR À ÊTRE CONSTITUÉE, DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES TERRAINS, DES ÉQUIPEMENTS ET DU CENTRE DE TRI

CONSIDÉRANT le projet d'entente créant une régie intermunicipale au bénéfice des municipalités de Rivière-Rouge, Nominique, La Macaza, Lac-Saguay et L'Ascension en vue de l'acquisition du centre de tri;

CONSIDÉRANT que les municipalités sus-mentionnées ont déjà déposé les sommes nécessaires à cette acquisition auprès du notaire;

CONSIDÉRANT que la démarche légale requiert que la Ville de Rivière-Rouge se porte acquéreur du Centre de tri pour et au nom de la nouvelle Régie à être créée portant le nom de Régie intermunicipale de recyclage de La Rouge (RIRR);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge soit autorisée à représenter les municipalités sus-mentionnées dans le cadre du transfert des terrains, des équipements et du centre de tri, et ce, au bénéfice d'une régie à être constituée.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document relatif à la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

020/07-01-08

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DANS LE PROJET DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Laurentides à l'effet de nommer des représentants dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles pour le secteur de la Rouge;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues le 19 novembre dernier entre les représentants;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De nommer, à titre de représentants de la Rouge sur le Comité de réflexion sur le tri-compostage ou autres alternatives :

- Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et
- M. Robert Charette, directeur général de la Municipalité de Nominingue.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

021/07-01-08

ÉLABORATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE « VILLAGE-RELAIS » : MANDAT À LA FONDATION RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT que la Ministre des Transports, Mme Julie Boulet, dans une lettre datée du 28 juin 2007, a désigné la Ville de Rivière-Rouge (secteur Sainte-Véronique) comme municipalité candidate à la reconnaissance de « Village-relais »;

CONSIDÉRANT que pour l'élaboration d'un dossier de candidature « Village-relais », le Ministère des Transports du Québec rembourse un montant jusqu'à concurrence de 40 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre de services de « La Fondation Rues principales » pour procéder à l'élaboration d'un dossier de candidature « Village-relais » pour la Ville;

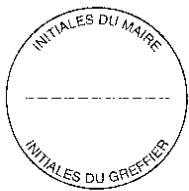
CONSIDÉRANT que « La Fondation Rues principales » connaît bien la Ville de Rivière-Rouge et le secteur Sainte-Véronique pour y avoir déjà œuvré au nom de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De mandater « La Fondation Rues principales » pour procéder à l'élaboration d'un dossier de candidature « Village-relais » pour la Ville de Rivière-Rouge, le tout selon l'offre de services de la Fondation datée de décembre 2007, au montant total de 21 200,00 \$ plus les taxes, tel mandat étant conditionnel à son approbation par le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

LOISIRS ET CULTURE

022/07-01-08

GALA DJ RECONNAISSANCE JEUNESSE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 250,00 \$ à « Gala DJ – Reconnaissance Jeunesse » pour la réalisation d'un gala visant à souligner l'esprit d'initiative, d'engagement, de débrouillardise et de leadership des jeunes de 12 à 35 ans de notre région.

ADOPTÉE

023/07-01-08

APPUI À LA CANDIDATURE DES LAURENTIDES AUX JEUX DU CANADA, ÉTÉ 2013

CONSIDÉRANT la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013;

CONSIDÉRANT que les Jeux du Canada constituent une occasion unique de mobiliser la population des Laurentides autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens des soixante-seize (76) municipalités;

CONSIDÉRANT que pour obtenir une chance de passer au 2^e tour de sélection, le Comité de candidature a besoin de l'appui à 100 % des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT que la ville hôte désignée et les villes partenaires pour représenter les Laurentides auront besoin de l'appui inconditionnel de toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité sera appelée à jouer un rôle primordial lors de ces jeux (ex. soutien logistique de leur service des loisirs, mobilisation de leur milieu associatif (bénévoles) et de leur monde des affaires);

CONSIDÉRANT les impacts positifs qu'apporteront les Jeux du Canada sur le plan sportif, culturel, économique, communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que les Jeux du Canada contribueront à la promotion du sport, de l'activité physique et de saines habitudes de vie auprès de la population;

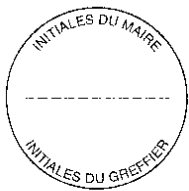
CONSIDÉRANT que la participation de 6 000 bénévoles sera nécessaire lors du déroulement de ces jeux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la candidature de la région des Laurentides pour l'obtention des Jeux du Canada, été 2013 et s'engage à soutenir la ville hôte et les villes partenaires dans la mobilisation de bénévoles lors du déroulement de cet événement sportif d'envergure.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

024/07-01-08

DEMANDE DU CORPS DE CADETS 2000 HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 800,00 \$ au Corps de cadets 2000 Labelle Hautes-Laurentides pour le transport des cadets entre Rivière-Rouge et Labelle une fois par semaine pour l'année 2007-2008.

ADOPTÉE

025/07-01-08

PLAISIRS D'HIVER 2008

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 250,00 \$ au CSSS d'Antoine-Labelle pour l'activité « Plaisirs d'hiver » 0-5-30 édition 2008.

ADOPTÉE

026/07-01-08

AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ANNEAU DE GLACE À LA GARE

CONSIDÉRANT l'offre de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de L'Annonciation relativement à l'aménagement et à l'entretien d'un anneau de glace à la Gare;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner le versement d'un montant de 500,00 \$ à la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de L'Annonciation pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace à la Gare pour la saison d'hiver 2007-2008.

ADOPTÉE

027/07-01-08

GUIDE TOURISTIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la publication d'un espace publicitaire pour le camping municipal Sainte-Véronique dans la prochaine édition du Guide et de la carte touristique des Hautes-Laurentides, et ce, au coût de 1 900,00 \$ plus les taxes.

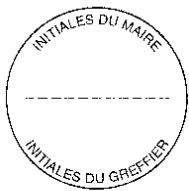
ADOPTÉE

028/07-01-08

APPUI AU FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que notre municipalité est consciente des besoins financiers grandissants des athlètes d'élite et en développement de la région;

CONSIDÉRANT que notre municipalité croit que la préparation d'Équipe Laurentides en vue des prochaines finales des Jeux du Québec peut favoriser de meilleures performances aux finales, faisant ainsi rayonner notre belle région des Laurentides;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

CONSIDÉRANT que notre municipalité encourage la formation des entraîneurs;

CONSIDÉRANT que notre municipalité approuve la remise de bourses lors du Mérite Sportif des Laurentides;

CONSIDÉRANT que notre municipalité adhère à la mise en place de centres régionaux d'entraînement;

CONSIDÉRANT que notre municipalité estime important de contribuer aux frais de déplacement des athlètes participant aux finales des Jeux du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie de Fonds de l'athlète des Laurentides et accepte d'investir la somme équivalente à 0,03 \$ par citoyen comme contribution annuelle, et ce, pour les trois (3) prochaines années.

ADOPTÉE

DIVERS

029/07-01-08

DEMANDE AU MDEIE POUR ÊTRE RECONNU « ZONE TOURISTIQUE »

CONSIDÉRANT que le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est responsable de l'application de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;

CONSIDÉRANT que le ministre peut, sur demande d'une municipalité locale, autoriser, pour la période et la zone qu'il détermine, que le public soit admis également en dehors des périodes légales d'admission, dans les établissements commerciaux situés dans une zone touristique sur le territoire de cette municipalité;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. d'Antoine-Labelle, par sa résolution numéro CC-8572-09-07, a reconnu le secteur du réservoir Kiamika, situé sur le territoire de Rivière-Rouge, comme pôle touristique international majeur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge possède les critères requis pour être désignée zone touristique;

CONSIDÉRANT que cette désignation aurait un effet bénéfique sur plusieurs commerces de la Ville;

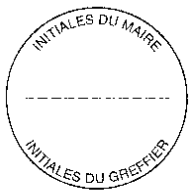
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De demander au Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Direction régionale Laurentides, que la Ville de Rivière-Rouge soit reconnue « Zone touristique ».

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Association Touristique des Laurentides (ATL) pour obtenir son appui dans cette demande au MDEIE.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2008

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Demande pour que la Ville fasse des représentations auprès de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour rapatrier à Rivière-Rouge le lieu pour la tenue des réunions de la RIDR au lieu de les tenir à La Conception;
- Heures des séances d'Agglomération et de la Ville;
- Normes aux règlements d'urbanisme de la Ville pour les propriétés à proximité du Ruisseau du Jourdain, dans le secteur Sainte-Véronique.

030/07-01-08

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h25.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux